

Resolved—That the Report now made from the committee verbally appointed on Sunday last, to provide a patrol and take other precautions against fire, be received and referred to a committee of four persons; with instruction to the first named committee to continue their operations till further orders.

MONDAY, 14TH JULY.

On motion of the Revd. B. O'Reilly, seconded by the Revd. G. Mackie, it was resolved—

That it be an instruction to the Committee of Distribution to see that the sufferers in the tents be provided with bed-clothing in cases of emergency.

On motion of the Honble. A. W. Cochran, seconded by the Honble. W. Walker, it was resolved—

That this Committee consider the By-law adopted by the Corporation on the 8th instant, as substantially meeting the views with which the Resolution of this Committee passed on the 4th instant, was agreed to; and that so soon as any person rebuilding a wooden temporary house in either of the burnt Suburbs shall produce a certificate from the Corporation, that such house has been built, and shall shew to the satisfaction of the Committee of Distribution that he has given good security to demolish the same in the time provided by the said By-law, or repay the sum advanced to this Committee, when thereunto required, there be advanced to such person a sum not exceeding £10; such advance in each case to be made by the Committee of Distribution, and to be on account of such sum as the person building shall be considered entitled to receive from any public fund whatever for indemnity for his loss by fire, and for rebuilding.

On motion of H. Jessopp, Esq., seconded by J. Chabot, Esq. M. P. P., it was

Resolved—That the Committee appointed on the 3rd instant to obtain plans and estimates from professional men be authorized to erect a model building according to the plan herewith exhibited, such building being calculated to afford accommodation to sixteen families of six persons each, and to cost not more than £100.

On motion of H. S. Scott, Esq., seconded by J. Hale, Esq., it was—

Resolved—That the Chairman be requested to address His Excellency the Governor General, representing the inconvenience and danger to which Quebec is now exposed from the want of a General Hospital, respectfully praying that His Excellency would be pleased to sanction the immediate opening of the Marine Hospital (which possesses ample accommodation for immediate purpose) as a General Hospital.

On motion of J. Hale, Esq., seconded by the Revd. Dr. Cook, it was—

Resolved—That it be an instruction to the Committee for preventing accidents by fire to enquire and report concerning the danger arising from the practice of smoking tobacco, and upon the practicability of diminishing the said danger by abolishing the said practice by

Résolu,—Que le rapport maintenant fait par le comité qui fut nommé verbalement Samedi dernier, pour pourvoir à l'organisation d'une patrouille, et pour prendre d'autre sûreté contre le feu, soit reçu et renvoyé à un comité de quatre personnes, avec instruction au comité en premier lieu nommé de continuer leur opération jusqu'à nouvelle ordre.

LUNDI, 14e JUILLET.

Sur motion du révérend B. O'Reilly, secondée par le révérend G. Mackie, il a été

Résolu—Que le comité de distribution ait instruction de voir à ce que les incendiés dans les tentes soient pourvus de linge de lit en cas de besoin.

Sur motion de l'honorable A. W. Cochran, secondée par l'honorable W. Walker, il a été

Résolu,—Que ce comité considère le règlement passé par la corporation le 8 courant comme satisfaisant aux vues dans lesquelles fut adoptée la résolution de ce comité du 4; et qu'aussitôt que tout individu bâtissant une maison temporaire en bois dans l'un des faubourgs brûlés aura produit un certificat de la corporation constatant que telle maison a été bâtie, et aura montré à la satisfaction du comité de distribution qu'il a donné une garantie suffisante qu'il démolira la dite maison dans le délai prévu par le dit règlement, on remboursera à ce comité la somme à lui avancée lorsqu'il en sera requis, il soit avancé à tel individu une somme qui n'excédera pas £10, laquelle avance sera dans tous tels cas faite par le comité de distribution, et sera à compte de telle somme que l'individu bâtissant sera considéré comme ayant droit de recevoir à même quelque fonds public que ce soit comme indemnité pour sa perte par le feu, ou pour rebâtir.

Sur motion de Henry Jessopp, écuyer, secondée par J. Chabot, écuyer, M. P. P., il a été

Résolu—Que le comité nommé le 3 courant pour obtenir des plans et devis faits par des hommes de profession soit autorisé à faire construire un bâtiment modèle suivant le plan montré, le dit bâtiment fait pour loger seize famille de six personnes chacune, et ne devant pas coûter plus de £100.

Sur motion de H. S. Scott, secondée par J. Hale, écuyer, il a été

Résolu—Que le président soit prié de représenter à Son Excellence le gouverneur-général les inconvénients et le danger auxquels Québec se trouve maintenant exposé par le manque d'un hôpital général, priant respectueusement Son Excellence de vouloir bien sanctionner l'ouverture immédiate de l'hôpital de la marine qui possède d'amples commodités pour le besoin immédiat comme hôpital général.

Sur motion de J. Hale, écuyer, secondée par le révérend docteur Cook, il a été

Résolu—Que le comité pour la prévention des accidents par le feu ait instruction de s'enquérir et de faire rapport au sujet du danger qui naît de l'habitude de fumer et s'il ne serait pas possible de diminuer ce danger en défendant législativement de fumer dehors, ou dans

law,  
or els

On  
Esq.,

Re  
offici

the U  
from

Unité  
to ma

the la  
withi

amou  
Trens

On  
Hon.

Re  
Comm

build  
comm

such  
On

it was  
Res

to bu  
media

On  
Sheri

Re  
perso

Comm  
shall

By-L  
intitu

dwell  
On

Fishe  
Res

Comm  
of mo

inclu  
On

Simp  
Re

statist  
possib

adopt  
funds

On  
the H

Tha  
mittee

blank  
alway

pound